

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2015

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil quinze, le six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Brigitte GUICHARDOT, Marion MAUFOUX, Bernadette MENOUEILLARD
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Frédéric BOUQUIN, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Jean-Claude MARECHAL, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mrs Philippe BORDAS et Joël BOUZIGON

Absents :

Date de convocation : 18/09/2015

Date d'affichage : 07/10/2015

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : TRAVAUX A ENGAGER

➤ Place de retournement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de créer une place de retournement au hameau de Merlue afin de faciliter la collecte des ordures ménagères et permettre au camion de manœuvrer sans empiéter sur le domaine privé.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après délibération, décide la création d'une place de retournement au hameau de Merlue et accepte le devis estimatif de l'entreprise Julien FOURTIER qui s'élève à la somme de 1 735.60 euros hors taxes.

➤ Aménagement de la mare

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménager la mare : curage de la mare, aménagement des berges avec reprofilage de celles-ci et mise en place d'une clôture.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après délibération, décide l'aménagement de la mare et accepte le devis estimatif de l'entreprise Julien FOURTIER qui s'élève à la somme de 3 420.00 euros hors taxes.

➤ Création de bordures

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du phénomène de ravinement par les eaux pluviales à la jonction de la place de chalet et du chemin des Perrières. Pour stopper ce phénomène, il semble nécessaire d'installer des bordures.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après délibération, décide la création de bordures à la jonction de la place de chalet et du chemin des Perrières et accepte le devis estimatif de l'EURL La Petite Entreprise qui s'élève à la somme de 1 455.00 euros hors taxes.

➤ Création d'un nouveau réservoir

La capacité de stockage de l'eau de l'actuel réservoir n'étant pas suffisant notamment par temps de sécheresse prolongée, il apparaît nécessaire de procéder à la création d'un nouveau réservoir d'une capacité double pour le remplacer.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après délibération, décide la création d'un nouveau réservoir d'une capacité de 40 m³ et accepte le devis estimatif de la MACONNERIE VERNE qui s'élève à la somme de 26 613.50 euros hors taxes.

Par ailleurs, il sollicite l'attribution d'une subvention de la Direction Départementale Economie et Environnement du Conseil Général du Jura et de l'agence de l'eau, ainsi qu'une participation financière de la commune de MERONA avec laquelle la commune de PLAISIA a conclu une convention.

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Afin de pouvoir financer la création du nouveau réservoir, il est nécessaire de trouver des fonds notamment par le virement d'une subvention du Budget Principal au Budget du Service des Eaux.

Le Conseil Municipal doit prendre une décision modificative sur chaque budget et procéder à certains mouvements de crédits, notamment le versement d'une subvention de 16 000 Euros du Budget Principal au Budget de l'eau et le recours à un emprunt.

OBJET : DEMANDE DE PRÊT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer la création du nouveau réservoir, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	15 000 Euros
Durée :	120 mois
Périodicité :	Trimestrielle
Taux :	1.69 %
Frais et commissions :	80 €

Soit une échéance trimestrielle de 408.37 €.

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

OBJET : AFFOUAGE 2015/2016

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que la coupe délivrée pour l'affouage 2015/2016 se situe sur les parcelles 2, 3, 4 et 5 « Côte Saint Etienne » (sur le Crêtet).

Il constate que 11 affouagistes se sont manifestés pour assurer l'exploitation de cette coupe.

Le Conseil Municipal, après délibération, arrête le nombre d'affouagistes à 11, fixe le montant de la taxe d'affouage à 15 € par affouagiste et charge le Maire de la mettre en recouvrement avant la fin de l'année.

OBJET : ASSIETTE, ET DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2016 dans sa totalité.

Vente aux professionnels :

- feuillus sur pied à la mesure dans les parcelles 10, 11, 12 et 13

Délivrance à la commune pour l'affouage : parcelles 10, 11, 12 et 13.

Le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois Messieurs Patrick LUSSIANA, Jean-Baptiste PELLEGRINI et Frédéric FARINETTI.

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

OBJET : COURS DE SECOURISME

Le Conseil Municipal souhaite proposer gratuitement, d'ici la fin de l'année, aux habitants de la commune des cours de secourisme. Chaque session dure 10 heures dispersées sur un vendredi soir et deux samedis matins. Le nombre de personnes par session est limité à 10.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme
Le Maire**